



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 15 janvier 2025

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay - 69001 Lyon - 04 72 98 54 04 - www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 15 janvier 2025

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous, chères habitantes, chers habitants, cher.es élu.es.

À l'ouverture de ce premier Conseil de l'année 2025, je voudrais vous adresser tous mes vœux pour cette nouvelle année. Des vœux de santé, de sérénité, de joie. Nous avons eu le plaisir de célébrer ensemble ce nouveau début d'année au Musée des Beaux-Arts, dans le cadre magnifique de ce palais rendu au service public de la culture, entourés d'œuvres de notre patrimoine commun. Et également de la diversité des expressions culturelles qui a été célébrée avec la présence de la chorale des enfants de l'école Doisneau, l'animation par un talent émergent du stand up, Bamba Fall, le karaoké participatif de Jordan et Alex, et la découverte des langues par le KoToPo. Nous sommes un arrondissement riche de cette diversité culturelle, de cette ouverture sur le monde, et je vous souhaite en 2025 de conserver, entretenir cette curiosité qui nous élève.

Je vous souhaite aussi, collectivement, la reconnexion. Face aux dérives des réseaux sociaux, aux conflictualités, aux phénomènes inquiétants qu'on observe au niveau mondial comme dans nos villes, il est important de se rencontrer, de se retrouver, d'échanger, de partager, cela fait du bien. Le lien social, ce sont des attachements concrets, des attentions, des solidarités, et une capacité de résistance face aux difficultés de la vie.

Ce lien social est mis à l'épreuve par des incompréhensions, des replis identitaires, du déni de l'autre dans sa dignité et ses droits. Aussi, nos acteurs associatifs culturels, sont tout particulièrement engagés, sur des questions d'égalité femme hommes, de lutte contre les violences et les discriminations, ou la question de l'intercompréhension. Nous accueillons la semaine prochaine les « Rencontres en Convivence » proposées par [Raja-Tikva](#) et l'Université Populaire de Lyon, avec l'exposition « Juifs et Musulmans de la France coloniale à nos jours », une conférence et des lectures poétiques. Alors que le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie constituent des menaces directes pour des membres de notre société, et pour notre société toute entière, ces rencontres participent à créer une cohésion civique.

Les acteurs du territoire sont aussi engagés sur des enjeux de culture scientifique et technique, assez peu développés sur Lyon qui est pourtant une ville de savoirs et de découvertes, dans le domaine des arts et métiers, de la chimie, de la médecine... On l'a vu lors de l'événement « Echappées inattendues » organisé par le CNRS à Truffaut, l'appétit du public pour comprendre le monde ; l'association de BD « l'Épicerie Séquentielle » a lancé une collection de vulgarisation scientifique et nos écoles sont friandes d'[ÉbulliScience](#). Notre démocratie a besoin que les citoyennes et citoyens gagnent du pouvoir d'agir en s'appropriant les connaissances sur l'environnement et la société.

Cette dimension émancipatrice de la culture, des cultures, n'est possible que dans un cadre qui garantisse des conditions de travail respectueuses aux personnes. Une soirée sur le revenu des artistes auteurs est organisée le 31 janvier, au théâtre Complexe du rire, initiée par un comité citoyen autour du député Boris Tavernier pour échanger sur les propositions d'amélioration du statut. Avancer sur le Droit du Travail est d'autant plus important dans le contexte actuel des menaces sur le secteur culturel dans un contexte d'austérité budgétaire ; on a vu, les années passées, les coupes de la Région dirigée par Laurent Wauquiez. Cette année nous craignons le pire du côté des subventions de l'Etat, et se pose aussi, bien sûr, la question de la capacité de la Ville de Lyon. Pourtant, dans le souci de ne pas pénaliser les acteurs et actrices de la culture alors que le cadre budgétaire est incertain, nous votons aujourd'hui, avant le budget général de la Ville, 70% des montants de subvention pour permettre aux structures de poursuivre leur activité, rémunérer leurs salariés, etc... Cela pour la culture, tout comme le sport et la petite enfance.

Nous ne connaissons pas encore les conditions budgétaires imposées par l'Etat dans le cadre de la loi de Finance qui doit être adoptée prochainement. Les annonces faites par le Premier Ministre Bayrou dans son discours de politique générale hier indiquent une moindre ponction sur le budget des collectivités que ce qui avait été annoncé précédemment. Mais d'une part, on ne sait pas comment cela sera réparti, et d'autre part, on ne sait pas quelles politiques publiques seront affectées par les baisses des participations de l'Etat. C'est une situation politique inédite, d'une grande violence pour les institutions démocratiques, et d'une grande violence pour les Françaises et les Français. Les services publics du quotidien en pâtissent, on le voit à l'hôpital par exemple où ce sont des vies qui sont en jeu. Notre collectivité locale fait de son mieux pour assurer ce quotidien sur ses compétences, et au-delà, on le voit avec le sujet de l'hébergement d'urgence à Lyon par exemple.

Notre collectivité locale a déjà fait de son mieux, depuis 2022, pour faire face à l'envolée des prix de l'énergie, sans recours à l'endettement : par un Plan Sobriété qui a permis, au niveau de la Mairie du 1^{er} arrondissement, de diviser par deux la consommation d'énergie, grâce à un travail sur les horaires de chauffe des bâtiments, la lutte contre le gaspillage, le remplacement d'équipements énergivores comme les luminaires obsolètes des gymnases. Cela nous a permis de maintenir l'accueil du public dans ces équipements et même d'augmenter le nombre d'équipements à disposition des associations pour leurs activités.

La commune et la Métropole mettent en œuvre aussi des actions clés pour mieux protéger les habitantes et les habitants face à la montée des risques sur la santé et la sécurité : pollutions aux PFAS, pollution atmosphérique, risques d'inondations ou de canicules... Ainsi, nous avons pu réduire de façon significative la pollution de l'air sur la Métropole de Lyon. Alors la qualité de l'air est très mauvaise aujourd'hui mais de façon générale sur les moyennes annuelles, la pollution aux dioxydes d'azote a baissé de 23% par rapport à 2019, et quant aux particules fines elle a baissée de 11%. Ce sont même des chiffres significatifs qui ont été rendus possible grâce au remplacement des appareils de chauffage polluants, la réduction du trafic automobile et la mise en place de la Zone à Faible Emission. Nous allons aujourd'hui voter le Plan Mobilités lors de ce Conseil, qui vise à réduire de moitié l'usage de la voiture individuelle, grâce à des investissements ambitieux dans les transports en commun et le soutien à une palette de mobilités alternatives qui favorisent autant la santé que la sécurité.

Je fais le souhait d'une politique pour 2025 qui soit plus ouverte et apaisée, qui reconnaisse l'urgence de mesures d'équité sociale et fiscale et qui se mette en capacité de protéger les personnes face à la montée de ces risques sanitaires, climatiques. Une politique qui redonne confiance, et qui suscite l'enthousiasme. Cela passe aussi bien par des grands projets comme ceux dont nous pourrions célébrer

l'avancée en 2025, l'ancienne école des Beaux-arts rue Neyret, la Galerie des Terreaux, les réaménagements d'espaces publics en Presqu'île... Ça passe aussi par des projets de quartiers, impulsés par les habitantes et les habitants. Et pour encourager cette proximité, comme à l'habitude, je vais répondre à des questions envoyées par des habitants.

Gregory nous interpelle sur les problématiques du secteur piéton Puits Gaillot/Romarin, indiquant que ce secteur est je cite : « beaucoup plus calme et agréable pour flâner, toutefois de très nombreux 2 roues continuent à circuler à toute vitesse et dans tous les sens ». Il souhaite donc savoir comment on peut réguler ces nuisances. Il nous demande également des mesures pour lutter contre la pollution liée aux « milliers de mégots lâchement abandonnés par leurs propriétaires », rappelant que « dans certains arrondissements des plaques sont posées sur le sol pour expliquer que les mégots polluent gravement l'eau qui se déverse dans les fleuves... ». Alors concernant les incivilités de scooters notamment, nous avons bien identifié cette problématique mais il est difficile de mettre en place un mobilier urbain adapté qui n'entrave pas les circulations piétonnes. Des contrôles réguliers de la Police Municipale ont lieu dans ce secteur du Bas des Pentes pour verbaliser les contrevenants. Et s'agissant des mégots de cigarette, des plaques « la mer commence ici » existent dans différents lieux de la Ville et nous trouvons très intéressante l'idée de pouvoir en installer dans ce secteur très passant !

Une autre question nous a été envoyée par Felipe qui nous interroge sur le projet de réaménagement de la place Louis Pradel et de la place Tolozan, annoncé en 2019. Ce projet, qui était donc un projet de la précédente équipe de la Métropole, a été abandonné en 2020 parce qu'il ne permettait pas de résoudre les problématiques de conflits d'usages constatés sur ce secteur, qui sont désormais abordés dans un cadre plus large de réaménagement à la fois de la Presqu'île et de la Rive Droite du Rhône. Par ailleurs, la présence du parking souterrain contraignait grandement les ambitions de végétalisation de ce projet.

Enfin, Colin nous demande quand reviendra la déchetterie mobile. En effet, en raison de travaux de réseaux sur la rue de la Martinière, la déchetterie qui était auparavant installée place Rambaud a été supprimée en fin d'année 2024, et un travail d'identification de lieux alternatif a été réalisé par les services de la Métropole, leurs prestataires, et par la Mairie du 1^{er}, afin d'assurer un service dans des conditions similaires, c'est-à-dire accessible à pieds pour les personnes non véhiculées. D'ici quelques semaines nous allons pouvoir annoncer le nouveau lieu. Et pour rappel, il est possible pour toutes les personnes, de faire appel au service gratuit de la Métropole pour l'enlèvement à la demande, à domicile du gros électroménager, ce qui est un service mis en place en 2024 et qui permet aussi d'améliorer la prise en charge de ces déchets-là.

J'en ai fini avec cette introduction et je vais passer la parole au groupe Lyon en Commun pour une intervention préalable.

Bertrand PINOTEAU

Bien, merci Madame la Maire. Cher.es collègues, permettez-moi tout d'abord au nom du groupe Lyon en Commun de vous adresser nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. J'adresse également nos meilleurs vœux aux agents municipaux sans l'engagement desquels aucune volonté politique ne pourrait se concrétiser, et à l'ensemble des habitantes et habitants du 1^{er} arrondissement, qui font la Ville et au service desquels notre mandat nous engage. Que cette année soit placée sous le signe de la solidarité et du bien commun.

Nous savons que les défis ne manquent pas et que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais c'est justement avec lucidité et détermination que nous voulons avancer ensemble.

Le projet Lyon en Commun repose sur l'ambition de faire de notre Ville un espace où chacun trouve sa place, un espace où les politiques publiques sont conçues pour toutes et tous, et considérées comme un bien commun précieux, un espace où nos actions portent haut les valeurs de justice sociale et assurent un égal accès aux services et aux droits à chacun et chacune.

Sur cette dernière partie du mandat nous exerceront nos responsabilités ainsi que vous l'avez rappelé Madame la Maire, dans un contexte de contraintes budgétaires annoncées par l'Etat, dont l'ampleur reste encore à confirmer, mais qui vont nécessairement mettre sous pression les finances de notre Ville et limiter notre capacité à agir dans certains domaines. Nous sommes donc à un tournant et l'heure des choix politiques a sonné ; quelles actions et quels services voulons-nous maintenir et renforcer ? Quelle vision de la Ville voulons-nous défendre ?

Pour Lyon en Commun, le cap doit être clair, nous devons en priorité conforter les biens communs et préserver les services publics qui constituent un filet de sécurité indispensable pour les plus vulnérables et qui garantissent l'égalité entre tous et toutes, particulièrement dans les périodes difficiles comme celle que nous vivons.

La mixité sociale est l'un des piliers essentiels de notre vivre-ensemble. Alors que nous allons voter aujourd'hui une délibération sur la modification des périmètres scolaires, nous tenons à rappeler l'importance cruciale d'une affectation visant la mixité des élèves pour construire une société juste et inclusive, tournée vers l'avenir. La baisse des effectifs scolaires est évidemment une réalité, directement liée à la difficulté croissante d'accès au logement pour de nombreuses familles, notamment en Centre-Ville. La production de logements abordables partout dans notre ville, doit donc rester un enjeu fondamental, pour une ville inclusive et solidaire, où grandiront des enfants qui s'enrichiront de leurs différences.

Nous devons également rester focus sur la rénovation du bâti, qui reste un gros enjeu de justice sociale. Car nous le savons, les ménages les plus modestes sont les premières victimes de logements mal isolés, énergivores et sources d'inconfort. En impulsant la rénovation de bâtiments publics et privés, nous devons agir pour nous adapter aux changements climatiques, tout en améliorant la sécurité et la dignité des plus fragiles.

Rien de tout cela ne sera simple, nous le savons. Les contraintes budgétaires, les enjeux environnementaux, et les défis sociaux sont autant d'obstacles à surmonter par notre majorité. Nous devons poursuivre la construction et la consolidation du commun pour Lyon, la véritable ambition pour notre Ville !

Lyon en commun souhaite également réaffirmer ici sa conception de la responsabilité politique. Être élu, c'est avant tout être redevable devant les citoyens, rendre des comptes sur les choix faits, sur les orientations prises et sur les décisions adoptées. Cette responsabilité implique la transparence et l'usage rigoureux des institutions au service exclusif de l'intérêt général. Nous espérons que ces enjeux cruciaux seront au cœur de nos débats et de nos décisions à venir. Nous y veillerons avec la même exigence et la même constance qui nous animent depuis le début de notre mandat.

Je vous remercie de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je donne la parole à Fatima Berrached pour le groupe Voix Commune.

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues,

Je souhaite tout d'abord remercier les agents et agentes de la Mairie du 1^{er} pour l'organisation de la cérémonie des vœux que nous avons eu mardi 17 janvier. Je remercie également l'équipe du Musée pour son accueil. Je tenais vraiment à les remercier ainsi que l'ensemble des intervenants de cette cérémonie, comme les enfants de la chorale de l'école Doisneau.

Au nom de Voix Commune je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux habitantes et habitants du 1^{er}, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Espérons que 2025 soit plus apaisée.

Aussi, revenons un instant sur 2024. Que noter ? Que garder ? Des élections prévues, dont on connaissait les résultats mais dont on attendait de connaître les détails, les élections européennes. Des élections non prévues, qui ont surpris tout le monde, les élections législatives anticipées. Des changements de gouvernement avec un nouveau Premier Ministre en janvier, un deuxième en septembre après deux mois de discussions pendant la période de rentrée des classes. Un troisième à la veille des fêtes de fin d'année comme un cadeau. Une mobilisation importante des électrices et électeurs et un front républicain, nous avons montrés que cela est possible, mais cela n'a pas eu la conséquence que nous voulions puisque les résultats de ces élections n'ont pas été pris en compte. Rien, nada, et ne le seront pas.

Des évènements à l'international bien triste, bien inquiétant, 2024 peut être qualifiée d'année « toute pourrie » ou comme chanterai Vaudou Game : « Pour cette année 2024, je ne suis pas contente, je ne suis pas contente, je ne veux plus ça, dors pas la nuit, beaucoup de bruit, je ne veux plus ça. »

Alors qu'attendre de 2025 ? Au vue des annonces faites par l'actuel Premier Ministre nous pourrions avoir à nouveau à nous mobiliser pour obtenir une réforme des retraites plus juste. Aussi, 2025 marquera le 20^{ème} anniversaire de la loi Égalité des chances du 11 février 2005 qui a permis à tous les enfants, qu'ils et qu'elles soient en situation de handicap ou non, d'être scolarisés. Nous verrons bien quelles seront les, entre guillemets, "festivités" proposées. Peut-être aurons-nous droit à un nouvel épisode de mon feuilleton préféré sur les AESH. Autre sujet, peut être que l'ensemble des électeurs et électrices seront appelés de nouveau aux urnes pour un referendum, pour des élections législatives, pour une élection présidentielle... Nous ne le savons pas, cela restera la surprise, entre guillemets, "du chef".

Quelles que soient les annonces que nous pourrions avoir dans les prochaines semaines, je vous invite, je nous invite à être vigilantes, vigilants, et à faire comme Salomé Saqué nous y invite, à résister. A résister contre le négatif, contre la facilité, à continuer la lutte pour rester solidaire et surtout rester unis.

Alors avec tout cela, très bonne année de lutte à toutes et tous.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame Berrached. Donc je vous propose pour ouvrir la séance de désigner un secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'autres candidatures que celle de Noé Froissart je propose, pour suivre cette tradition, de lui donner la parole pour procéder à l'appel.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Alors pour commencer l'appel.

Noé Froissart procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Mathilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN – présent

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN – présente

Monsieur Bertrand PINOTEAU – présent

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusée et a donné pouvoir à Monsieur David SOUVESTRE

Monsieur Sylvain GODINOT – présent

Monsieur David SOUVESTRE – présent

Monsieur Yves BENITAH – présent

Madame Laurence BOFFET – présente

Noé FROISSART c'est moi – présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS – présent

Et enfin Madame Lucie Perrin s'est excusée et m'a donné pouvoir.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, donc le quorum est atteint, nous pouvons ouvrir cette séance et commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions sur ce point ? Je vous propose de l'adopter à main levée.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour l'approbation à l'unanimité. Avant de procéder à l'examen des délibérations, des avis de la Mairie du 1^{er} pour les délibérations de la Ville de Lyon, je propose de donner la parole à Mathilde Cortinovic pour nous faire un bilan du dépôt des idées au Budget Participatif qui s'est clos en décembre. Et va nous permettre de voir le dynamisme de notre arrondissement.

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire,

La seconde édition du Budget Participatif c'est à nouveau un budget de 12,5 millions d'euros dédié aux idées des habitants et des habitantes. Pour rappel cette seconde édition a démarré le 1^{er} octobre avec une première phase de dépôt d'idée qui a duré jusqu'au 8 décembre. Pendant cette période ce n'est pas moins de 1149 idées qui ont été déposées dans toute la Ville de Lyon.

Nous sommes à présent dans la phase d'étude des projets. Donc les services de la Ville s'emparent des idées pour valider ou non leur éligibilité et pour évaluer leur budget. Puis à partir du 5 mai et jusqu'au 15 juin vous pourrez voter pour les projets que vous souhaitez voir se réaliser dans votre ville. Les votes se font en ligne à travers la plateforme « Oyez ! » et cette année vous aurez également la chance de pouvoir effectuer un vote papier qui aura lieu le 24 mai. Et nous vous reparlerons très vite des modalités dès qu'elles seront fixées.

Pour vous inciter à voter je vous donne quelques informations qui concernent notre 1^{er} arrondissement. Donc dans le 1^{er} arrondissement 95 idées ont été déposées ce qui est plus que ce qui a été déposé pendant la précédente édition. Cela notamment grâce à l'implication de l'équipe du 1^{er} arrondissement, et donc j'en profite pour remercier particulièrement Clara Grau et Manon Sendra Arisi que vous avez peut-être rencontrés sur des ateliers, des stands d'information autour du budget participatif ou encore de tractage pour partager l'information au plus grand nombre.

Donc vous pouvez évidemment découvrir tous les projets sur la plateforme, mais pour vous donner envie je vous présente quelques exemples de créativité de nos concitoyens et concitoyennes.

Donc par exemple :

- Les jeunes du Centre social « Quartier Vitalité » ont demandés des équipements sportifs au Jardin Villemanzy ou encore des balançoires volantes.
- Un membre du Conseil de Quartier Bas des Pentes propose de végétaliser la Place Meissonier.
- Un autre habitant aimerait que l'accès devant l'opéra soit de nouveau ouvert aux danseurs.
- Plusieurs habitants ou collectifs ont déposés des projets visant à créer des parcs ou espaces pour les chiens.

Voilà, il y en a tout plein, si vous voulez regarder dès maintenant, mais surtout je vous donne rendez-vous à partir du 5 mai pour aller voter pour vos projets favoris, pour celui que vous voulez voir se concrétiser près de chez vous.

Merci beaucoup.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et donc nous attendons avec impatience la suite de ces étapes. Nous allons à présent examiner les délibérations de la Ville de Lyon, les premières portent sur les mobilités et pour nous les présenter je vais donner la parole à Jean-Christian Morin, la première étant un gros morceau.

Délibérations Ville de Lyon

Mobilités

- Délibération : 2025-39920-CMMA1-399 Approbation du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités – Avis de la Ville de Lyon

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire, effectivement mon esprit de synthèse va être testé puisque le document que je vais vous présenter fait 800 pages et la version synthétique 180. Donc il y a du ravitaillement qui est prévu dans quelques heures, on pourra le faire.

Je vous présente ce soir le Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais, vous allez voir que c'est un pluriel, qui est un document qui est établi avec plusieurs buts :

- Le premier c'est d'établir un schéma d'actions cohérent pour les déplacements à l'échelle des territoires. Quand on parle territoire lyonnais on pense évidemment tout de suite à la Métropole mais la Métropole est elle-même en communication forte avec les territoires du Beaujolais et les territoires de l'ouest lyonnais ; et au-delà avec des territoires proches, dans l'Isère, dans l'Ain, dans la Loire, pour lequel beaucoup de lyonnais et lyonnaise viennent soit travailler ou y habitent.
- Le second but, et c'est un but avoué qu'on aime bien répéter, c'est la baisse de l'utilisation de la voiture avec un objectif qui est de faire passer cette barre qui était de 48% dans tous les échanges du territoire en 2015 à 23%, donc moins du quart, à l'horizon 2040. Et dans le même temps le développement des modes alternatifs à savoir les transports en communs, qui à l'échelle du territoire représentait 16% des déplacements totaux en 2015 pour les faire passer à 23% et multiplier par 10, également, la part du vélo, qui part de 1% pour arriver à plus d'une dizaine de pourcents en 2040.

Pourquoi ça ? Bah première ambition, c'est la décarbonation, je vous rappelle que c'est une obligation légale, la France a adopté les objectifs de décarbonation et donc de faire baisser de 42% à l'horizon 2040 les émissions de carbone dans les moyens de transports pour les transports du quotidien. Pourquoi est-ce qu'on veut faire ça ? Alors ce n'est pas uniquement pour embêter les automobilistes comme on nous le reproche assez souvent, mais surtout pour un premier objectif de santé publique.

Santé publique parce qu'effectivement, ce n'est pas parce qu'on ne voit pas le problème qu'on ne sent pas le problème au sens premier du terme, que ce problème n'existe pas. Alors effectivement hier soir on a eu un Premier Ministre qui a expédié la question de l'écologie en moins d'une minute, il a passé plus de temps effectivement à rappeler qu'il aimait beaucoup le cumul des mandats mais pas beaucoup le fait qu'il souhaite s'attaquer aux problèmes. Et ce n'est pas parce qu'on ne parle pas d'un problème qu'il n'existe plus. Il faut savoir qu'aujourd'hui par exemple en France, plus de 1 500 communes n'arrivent plus à s'assurer, à assurer leurs biens, avec un point commun sur ces 1 500 communes, qu'elles soient situées en plaines, en montagne, en littoral, etc... C'est les risques induits du changement climatique qui dissuadent les assureurs, et leurs investisseurs, de venir assurer ces choses-là. Donc aujourd'hui il n'y a pas qu'en Californie qu'on n'arrive plus à s'assurer ; c'est en France pour des problèmes d'inondation, des problèmes d'avalanches, des problèmes d'incendies et de forêts, pour des problèmes de retrait de côtes, qu'on n'arrive plus à s'assurer. Donc il est absolument primordial qu'on s'intéresse aux problèmes qui existent et qu'on cherche à les régler.

Et le problème de santé publique créé par les émissions automobiles est absolument vrai. A côté de chez nous on a toujours une école dont la cours n'est pas accessible aux enfants parce qu'il y a trop de polluants notamment des oxydes de carbone et des particules fines. Donc ça, ça crée des problèmes de bronchiolites, d'asthmes et autres.

Ensuite on a toujours un problème d'accidentologie, c'est-à-dire que l'automobile tue chaque année à Lyon une vingtaine de personnes. C'est une fois et demie le nombre d'assassinat qu'on peut avoir, qui font les choux gras de la presse, sur l'ensemble du Rhône, donc on est vraiment sur des proportions qui sont insupportables, mais pour lesquelles, hors quelques cas isolés sur lesquels effectivement la presse s'en fait relais, on a une vingtaine de personnes donc une à deux personnes par mois qui en rentrant du boulot, qui en partant du boulot, en rentrant de l'école ou certains l'année dernière en allant passer des examens, perdent la vie sous les roues d'un véhicule.

Le deuxième objectif c'est de se réapproprier des espaces publics. En ville, à Lyon, jusqu'à 85% des espaces publics étaient dédiés à la voiture. Et si on veut rendre ces espaces publics aux piétons, si on veut en donner une petite partie aussi aux cyclistes, si on veut pouvoir planter des arbres et bien nécessairement il faut réduire cet espace public qui a été tout au long des 70 dernières années cédé progressivement à la voiture.

Le troisième point c'est le confort et le coût. Le vélo, le transport en commun coûte nécessairement moins cher, quelle que soit votre classe sociale, que le déplacement automobile. Il y a un adage qui dit que : « pour reconnaître un pays développé, ce n'est pas un pays où les pauvres se déplacent en voiture, c'est un pays où les riches choisissent de se déplacer en transports en commun. ». Et donc il faut qu'on puisse avoir cette notion de transports de proximité, de fréquence, qui permette à tout le monde de choisir celui qui lui est le plus adapté et que celui-ci soit le plus souvent possible le plus économe en carbone et en pollution.

Je rajoute là-dessus le point d'accessibilité, parce qu'on fait souvent une équation et un raccourci très rapide entre personnes à mobilité réduite et besoins de stationnements aux PMR. Il faut rappeler aussi que la plupart des personnes handicapées, ou en tout cas une grande partie des personnes handicapées, ne peuvent pas conduire, et donc ont besoin de ces solutions collectives de transport.

La démarche qui a ensuite présidée à l'élaboration de ce Plan de Mobilité a été une démarche participative, c'est-à-dire qu'elle a impliqué l'ensemble des élus des territoires, donc pas uniquement

une majorité qui est venue. L'ensemble des acteurs sociaux et économiques, les Chambres de Commerces, les Chambres artisanales également, et je pense que Laurence pourra peut-être en reparler tout à l'heure, les citoyens à travers des groupes de travail ; et à travers notamment un panel citoyen qui a été amené à travailler, à faire des propositions et à commenter les propositions qui avaient été faites par les professionnels dans l'élaboration de ce Plan de Mobilité.

Sur les actions qui sont déjà en cours :

- La 1^{ère} c'est le triplement des investissements du SYTRAL dans le développement des moyens de transports en commun. En ce moment les travaux sont en cours sur 3 lignes de tramway. Il faut rappeler que lors des mandats précédents maximum une ligne de tramway était en développement à un moment donné. Donc 3 lignes de tramway, le T6 Nord, le T9 et le T10 avec pour deux d'entre elles une particularité qui est quand même très appréciable, c'est que ce sont des trajets de tramway de banlieues à banlieues, qui ne passent plus par la centralité. C'est-à-dire qu'on pense effectivement au niveau du territoire, plus uniquement en termes de relation au Centre-Ville, mais une relation entre les territoires de l'agglomération lyonnaise entre elles. Et donc de permettre à tous les gens, où qu'ils habitent et où qu'ils travaillent de trouver une solution de transports en commun.

Également en route, une solution de bus à haut niveau de service entre Bron et la Part-Dieu. Bus à haut niveau de service pour ceux qui ne voit pas ce que ça peut donner, c'est un tramway sur deux, c'est-à-dire quelque chose qui va permettre d'avoir une fréquence et un confort de déplacement équivalent au tramway avec un petit peu moins d'investissement en terme de construction.

Ensuite il y a le renouvellement des métros qui est engagé, donc on a eu il n'y a pas longtemps la présentation des travaux qui vont être envisagés, qui vont être réalisés sur la ligne C, sur laquelle on va augmenter le nombre de rames et augmenter la cadence des métros donc ça nous concerne directement dans l'arrondissement. Renouvellement également des rames sur la ligne A et une automatisation de la ligne et la pose de portes palières sur une des stations la plus fréquentée qui est celle de l'Hôtel de Ville qui va être réalisée. Et enfin le renouvellement des bus. Alors ce renouvellement des bus permet aussi une augmentation de capacité assez importante, on a eu le renouvellement du C13 qui est intervenu en début de mandat, qui est passé en modèle articulé, qui pour chaque passage emporte 30% de passager en plus. Le C18 va bientôt y passer, mars ou avril, on attend la confirmation de la part du SYTRAL. Et ça nous permet également, aussi, de mentionner le réaménagement des navettes S4 et S12 avec nos partenaires du 4^{ème} arrondissement pour faire la S4 et la S4bis qui vont donc plus que doubler la desserte du haut et du cœur des Pentes prochainement.

- Deuxième action qui est déjà en cours et qui génère beaucoup de travaux également en ce moment, c'est en faveur du vélo avec la création des Voies Lyonnaises. Voies Lyonnaises qui sont appelées à être généralisées à l'ensemble de la Métropole donc sur lesquelles 59 communes sur 59 seront à terme desservies par les Voies Lyonnaises et qui permettront d'avoir un espace réservé aux vélos et entièrement sécurisé pour cette pratique-là.

Dans le même temps il y a eu une action qu'on a appelé Free Velov' qui consistait à munir tous les jeunes de moins de 26 ans qui le souhaite d'un vélo prêté par la Métropole, et à la fin du mois on va avoir une nouvelle révolution avec le Velov' avec les modèles électriques qui vont arriver et qui vont être particulièrement appréciés sur les Pentes où on a l'habitude d'avoir des stations très vides très

rapidement le matin, et qui doivent être aujourd'hui regarnies manuellement. Donc on espère un grand changement en termes d'accessibilité aux Velov' pour l'arrondissement.

- Troisième axe d'action c'est la marche. La marche aujourd'hui représente le deuxième moyen de transport sur l'ensemble des territoires et on fait tout ce qu'on peut, avec un premier Plan piéton avait été lancé pour améliorer le confort des trottoirs et des itinéraires piétons. Alors tout ceux qui fréquentent les Pentes où qui comme moi ont eu à le faire en béquille il y a quelques temps se sont aperçus qu'il y a beaucoup de travail qu'il reste à faire là-dessus mais ça reste absolument une priorité dans ce Plan de Mobilité.
- Le quatrième point c'est une action qui est déjà en cours au niveau de la solidarité. Si on souhaite tous effectivement, conceptuellement, des transports en commun gratuit, on sait que c'est un long chemin et on a déjà mis en place aujourd'hui une gratuité ciblée notamment sur les plus jeunes et sur les plus précaires avec deux tarifs solidaire et solidaire+. Le solidaire+ étant gratuit qui bénéficie déjà entre les étudiants, les scolaires, les moins de 10 ans qui en bénéficient maintenant, a plus de 150 000 grand-lyonnais. Donc ça reste encore à développer mais c'est vraiment des choses qui ont été mises en place et qui changent l'accessibilité aux transports en commun.

Autre chose qui est aujourd'hui en cours, c'est le déploiement de la Zone à Faible Emission, la ZFE. ZFE sur laquelle pour l'accompagner, donc est une prescription légale. Il faut savoir qu'avec les différents renoncements qui ont eu lieu au niveau national, il n'y a plus que 2 agglomérations en France qui aujourd'hui continuent légalement à déployer cette ZFE qui sont Paris et Lyon. La Métropole a déployé une Agence de Mobilité qui aide tous les lyonnais, entreprises, individuels, qui souhaitent ou qui doivent changer de véhicules ou changer de mode déplacement, à accéder aux aides qui leur sont faites. Il faut rappeler aussi en termes d'utilisation de l'automobile et en termes d'équité sociale que l'immense majorité des personnes qui vivent et travaillent à proximité des zones les plus polluées appartiennent aux classes les plus défavorisées, et qu'en termes de déplacement les classes les plus favorisées voyagent en moyenne deux fois plus en voiture que les classes les plus défavorisées. Voilà donc il y a du travail à faire sur ce sujet-là.

Dernier point qu'on cherche à développer et qui est en cours de développement c'est l'auto-partage. Auto-partage, on est passé dans l'arrondissement de 3 stations d'auto-partage Cities à 11. Donc qui permet d'avoir là aussi pour des gens n'ont une utilisation qu'occasionnel de la voiture, de trouver des solutions plus économes que la possession d'une voiture individuelle.

En ce qui concerne les développements, et là je vais mentionner 3 choses qui sont précisées par la Ville de Lyon dans le cadre de cette approbation du Plan de Mobilité que je vais vous proposer là-dessus :

- Le premier c'est de maintenir un haut degré de priorité à deux projets de tramway. Le premier c'est le TramExpress de l'ouest lyonnais, dont une partie sera enterrée et qui permettra de relier le plateau du 5^{ème} et au-delà, la commune de Tassin avec un moyen de transport confortable non sujet aux bouchons et non sujet à la pollution qui ralliera Perrache en moins de 12 minutes depuis son terminus.
- Le deuxième projet qu'on souhaite ardemment voir priorisé c'est ce qu'on appelle ligne Centre-Ouest. C'est une ligne de tramway qui partirait d'Ecully, qui passerait par la Duchère, qui desservirait Vaise, qui passerait dans les tunnels de la Croix-Rousse pour rallier le secteur

de la Part-Dieu et se mettre en relation avec le reste des transports en commun. C'est un projet qui aujourd'hui permettrait de soulager grandement le bus qui tous les matins est absolument bondé et qui passe sous le tunnel de la Croix-Rousse, donc c'est vraiment le deuxième projet sur lequel la Mairie de Lyon souhaite que la Métropole concentre ses efforts.

- Le troisième projet sur lequel la Ville de Lyon souhaite que la Métropole, le SYTRAL et l'ensemble des acteurs concentrent leurs efforts c'est le RER métropolitain. Un serpent de mer qu'on entend assez souvent mais dont la nécessité du déploiement devient un peu plus évidente chaque jour. On a vu, en parlant de catastrophe climatique, l'inondation et les conséquences que ces inondations ont eues sur la Vallée du Gier et la connexion à Saint-Etienne. On s'est aperçus qu'effectivement près de 80 000 personnes empruntent cet axe chaque jour pour relier les deux Métropoles. Ce RER ne pourra pas se faire qu'avec les moyens seuls de la Métropole et on a besoin notamment de l'implication de l'Etat sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Aujourd'hui on est en train de percer à coups de dizaines de milliards un tunnel vers l'Italie. Il faut savoir que sans ce contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise on ne pourra pas envoyer de trains supplémentaires vers l'Italie. Les lignes sont saturées, on ne peut pas faire passer tous les trains par la Part-Dieu donc il faut avoir ce contournement-là. Il faut que les études, la Métropole en a voté, la Ville en a voté une partie également, se poursuivent et surtout qu'on se mette en phase travaux parce qu'on aura un tunnel flambant neuf vers l'Italie et on ne pourra toujours pas faire passer les trains supplémentaires dans Lyon.

Donc pour l'ensemble de ces éléments-là, il faut bien voir que si ces travaux sont longs, si ces actions semblent durer et sont parfois assez difficiles à accepter en terme de contraintes individuelles, ces actions ont des résultats, déjà. Donc on ne fait pas ça pour rien. Sur l'utilisation de la voiture on est déjà à -16% par rapport au début du mandat sur la Presqu'île de Lyon. On est à +6% en termes d'utilisation des transports en commun. En termes de vélos on a multiplié entre 1,5 et 2 fois le nombre de cyclistes là-dessus. Alors en anecdote, aujourd'hui il y a eu un comptage qui a été fait sur la Montée Saint-Sébastien, on a aujourd'hui chaque matin en heure de pointe, plus de cyclistes qui passent par la Montée Saint-Sébastien qu'il n'y avait de voitures. Donc voilà, on a en fait libéré une possibilité de report de transport et cette libération est utilisée. Et on parle de résultats, on est à -44%, alors il n'y a pas que la réduction de la part de la voiture, mais moins de 44% d'accidents de la route dans la Ville de Lyon. Le fait qu'on est passé la limitation de vitesse à 30 y est aussi pour beaucoup. On est à -16% sur les émissions d'oxydes d'azote, on est à -11% sur les émissions de particules fines. Donc encore une fois, toutes ces actions-là, aussi contraignantes qu'elles puissent paraître, ont des résultats clairs et nets pour la santé des lyonnais.

Et pour toutes ces raisons je vous invite à soutenir ce Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais et à voter pour cette résolution.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci pour cette synthèse extrêmement claire et en même temps assez complète. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions ? Oui Madame Laurence Boffet.

Laurence BOFFET

Oui comme l'a dit Jean-Christian et sans tout redire c'est vraiment un Plan de Mobilité comme on a les Plans Climat, comme on a ces grands documents cadre. Ils sont portés par le SYTRAL Mobilités, c'est nouveau. C'est le premier Plan de Mobilité qu'on vote à ce niveau-là sachant que le SYTRAL Mobilités maintenant à l'ensemble du département du Rhône mais aussi la région. Donc voilà, il a été largement voté à SYTRAL Mobilités, mais aussi à la Métropole et il se décline ensuite dans chaque communes et il doit finalement, quelque part ensuite faire les révisions du PLU, les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), tous ces grands schémas prennent en compte maintenant aussi ces Plans de Mobilité.

Donc au-delà du catalogue des actions qui ont été rappelées, c'est quand même d'entériner les grandes tendances, les rééquilibrages de territoire et notamment des choses qui étaient très attendues dans le reste du Rhône. Je prends l'ensemble du département et pas seulement la Métropole, d'enfin développer très fortement les transports en commun-là, de fiabiliser les lignes de trains ; et là on a quelques petits challenges puisque même si on a inscrit dans ce Plan de Mobilité le fait qu'on ait enfin les RER à la lyonnaise ou la tarification unifiée, etc... en fait comme grands objectifs ; il reste encore à faire vous l'avez dit. Il y a aussi les contournements ferroviaires où l'Etat vient encore de dire " bah on va encore un peu faire des études, mais ce sera vraiment les dernières cette fois-ci".

Mais cependant on a aussi les objectifs de réduction de la place de la voiture ou plutôt de rééquilibrage des différentes modalités, et si ça a été voté aussi largement c'est que ça a été quand même bien regardé. Ce n'est pas des choses qui sont infaisables où on entend des fois que vraiment ce serait un peu trop écolo ou trop ci, trop là. C'est vraiment des choses qui ont été discutées, liées à la fois à la démographie, aux besoins, aux rééquilibrages territoriaux, avec effectivement des plus forts reports modaux ou en tout cas rééquilibrage sur les Villes Centre que sont Lyon et Villeurbanne. Mais c'est quand même un développement qui n'était pas du tout dans ces plans, à ces niveaux-là, dans les territoires voisins et pour lesquels ils sont très contents qu'enfin il y ait un vrai volontarisme collectif à aller plus loin dans les grandes périphéries. A leur permettre d'avoir les vraies infrastructures qui leurs donneront les vraies alternatives. Et notamment à l'Est par exemple mais pas seulement. Et par rapport à tout ce qu'on vient de dire, des personnes qui sont les moins motorisées mais aussi les plus vulnérables vis-à-vis de la pollution de l'air par exemple pour ne citer que ceux-là, et aussi les plus mal motorisés et celles qui ont également les moins bonnes alternatives à avoir un plan de développement ambitieux, c'est enfin ce qu'il fallait avoir. Voilà, mais ça peut aller jusqu'au Nord du département du Rhône où là aussi on avait vraiment des besoins et où enfin on a des vraies réponses qui se dessinent.

Et j'ajoute, vous irez voir dans ce document, il y a également tout un chapitre sur les territoires voisins qu'on n'a pas oublié, on a aussi nos grands éléments, avec par exemple je pense à l'Ain et à l'Isère parce que c'est souvent des personnes qui nous sollicitent sur ces types de déplacement-là. Voilà, il y a eu aussi un travail qui a été fait avec les territoires voisins qui sont cités dans ce Plan de Mobilité.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, vous voyez bien les enjeux de cette politique publique vraiment structurante.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de demandes d'interventions je vous propose de donner un avis favorable pour ce Plan Mobilité ou plus précisément pour l'avis de la Ville de Lyon sur ce Plan Mobilité du SYTRAL.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je redonne la parole à Jean-Christian Morin pour une délibération qui est beaucoup plus locale, et d'un enjeu beaucoup plus circonscrit.

- Délibération : 2025-38886-CMMA1-398 Lyon 1^{er} – Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un garage consentie à la Métropole de Lyon, sis 15 montée des Carmélites – EI 01104

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire. Une délibération qui concerne le garage de la montée des Carmélites.

On a voté une convention la semaine dernière et qui va permettre à LPA (Lyon Parc Auto) de transformer ce garage en garage à vélos, et aujourd'hui je vous propose de voter la gratuité de la location de ces garages en faveur de LPA pour cette transformation.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'informations ? Eh bien je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette approbation unanime et nous avons à présent une délibération portant sur la propreté et sur un sujet sur lequel nous sommes régulièrement interpellés.

Je vous donne la parole Monsieur Morin.

Propreté

- Délibération : 2025-27043-CMMA1-415 Détagage des murs de soutènement et perrés situés en rive droite et gauche des berges de Saône et en rive droite des berges du Rhône – Convention avec la Ville de Lyon pour la période 2025-2026

Jean-Christian MORIN

Absolument, merci beaucoup Madame la Maire.

Je vous propose à votre sagacité une convention qui va lier la Ville de Lyon et la Métropole et qui concerne le détagage des quais de Saône, sachant qu'une même convention est déjà en place sur les quais du Rhône.

On le sait effectivement depuis 3 ans maintenant, les perrés des quais de Saône, entre les quais bas et les quais hauts, sont la cible des tagueurs qui viennent effectivement s'exprimer sur cet endroit. Beaucoup de discussion entre VNF (Voies Navigables de France) qui possède les quais, la Métropole de Lyon qui en a la charge de l'entretien, et la Ville de Lyon qui avait la compétence à travers le service assainissement et la Direction du Cadre de Vie pour s'attaquer aux tags.

Donc aujourd'hui la convention que je vous propose d'approuver permet à la Métropole d'utiliser les services de la Ville pour une action plus rapide de détagage. Je vais juste souligner qu'on étudie également d'autres solutions en plus du détagage pour lutter contre ces dégradations et qui passeront notamment par une végétalisation des quais de Saône, et qui permettra à travers une couverture végétale de ne plus faire apparaître ces tags si par malheur ils devraient revenir.

Donc à priori c'est une solution qui serait acceptable pour les Architectes des Bâtiments de France, on est en secteur UNESCO, donc on a tout à fait besoin de leur avis là-dessus. Et je tiens à remercier mes collègues Mohamed Chihi en Mairie Centrale et Isabelle Petiot à la Métropole pour ne pas lâcher sur ce sujet, et qu'on puisse arriver à faire des premières plantations très rapidement sur ce sujet, voilà.

Donc je ne sais pas s'il y a d'autres demandes.

Yasmine BOUAGGA

En fait des plantations ont déjà été expérimentées mais n'ont pas survécu aux dégradations mais nous allons persévérer jusqu'à trouver les bonnes plantes résistantes qui permettront cette végétalisation.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et les choses sont désormais clarifiées pour améliorer cet entretien. Nous allons à présent passer aux délibérations portant sur l'enfance et la petite enfance, qui sont multiples, et donc je donne la parole à Madame Berrached pour nous les présenter.

Petite Enfance/Enfance

- Délibération : 2025-39705-CMMA1-402 Adoption d'une convention cadre et d'une convention d'occupation temporaire de locaux au profit de l'association Alja3a suite à la publication d'un appel à projet dans le cadre de l'occupation d'un local ayant pour objet d'accueillir un AEJE de 20 places à Lyon 1^{er} – Approbation et autorisation de signatures de conventions

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, c'est avec plaisir que je vous présente le présent rapport puisqu'il concerne la réouverture d'un équipement Petite Enfance.

L'association des « Familles du Quai Saint-Vincent » a renoncée début octobre à la gestion de l'équipement Farandole qui se trouve tout à côté, rue du Jardin des Plantes. Ainsi, la Ville a lancé un appel à projets pour en reprendre la gestion.

Suite à analyse des projets déposés, la gestion de cet équipement a donc été attribué à l'association « Alpha3A » qui va donc rouvrir le site. Le présent rapport concerne donc les conventions cadre et d'occupation nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement.

Donner un avis favorable à ce rapport c'est permettre à l'association d'accueillir en septembre 2025 20 enfants. Aussi, j'en profite de ce rapport pour remercier l'équipe des professionnels pour leur investissement et engagement pour la gestion de ce site alors dénommé Crèche Farandole. Je remercie aussi les parents pour leur investissement dans l'association des « Familles du Quai Saint-Vincent » et je vous invite donc à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et donc nous avons hâte de l'ouverture de ce nouvel établissement et d'ailleurs on salue l'action des services qui a permis d'agir assez rapidement pour que cet établissement ne reste pas vacant et maintenir les capacités d'accueil sur l'arrondissement.

Je vous redonne la parole Madame Berrached.

- **Délibération : 2025-39701-CMMA1-400 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 8 900 887 euros – Exercice 2025 – Approbation d'un avenant à la convention cadre et d'une convention d'application financière afférente**

Fatima BERRACHED

Merci, j'ai omis une information importante, c'est que l'association garde la gestion du site qui se trouve rue de la Vieille, le site la « Crèches des Augustins ».

Concernant le prochain rapport il concerne l'attribution de la première tranche de subvention pour les équipements de Petite Enfance pour l'année 2025.

Dans le cadre d'un contexte budgétaire en suspens et pour ne pas mettre en difficulté les établissements accueillant des enfants, il est proposé de leur attribuer un montant équivalent à 70% de la subvention totale versé au titre de l'année 2024. Le budget de la Ville sera lui présenté aux votes le 27 mars prochain. Le montant total pour l'ensemble des équipements est de 8 900 887 euros.

Aussi, pour permettre aux établissements de fonctionner dans de bonnes conditions, dans l'attente des décisions budgétaires, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole Madame Berrached.

- **Délibération : Préparation de la rentrée scolaire 2025 – Modification des périmètres scolaires et ajustement du règlement des dérogations scolaires**

Fatima BERRACHED

Donc comme de tradition et en vue de la période de pré-inscriptions, des modifications des périmètres scolaires peuvent être réalisés.

C'est ainsi qu'en prévision de la prochaine rentrée le périmètre scolaire du 1^{er} est modifié et concernera les écoles Michel Servet et Robert Doisneau. Du fait d'importants travaux tant attendus pour l'école primaire Michel Servet, il a été nécessaire de modifier le nombre de places en élémentaire. Cette modification a été effectuée déjà pour la précédente rentrée, rentrée septembre 2024, mais a contraint à procéder à des inscriptions scolaires sur listes d'attente.

Aussi, pour éviter cela et répondre à la baisse des effectifs prévus pour le blocage à 9 classes, une modification est proposée et concerne le bas de la Montée de la Grande Côte, avec un changement de Michel Servet vers le groupe scolaire Doisneau. Une modification de périmètre est également effectuée pour le 4^{ème} arrondissement, et qui a un impact positif sur le 1^{er} arrondissement, afin de permettre une poursuite des projets scolaires entre la maternelle Gros Caillou qui se trouve sur le 4^{ème}, avec l'école élémentaire Aveyron ; comme le projet de liaison de grandes sections/CP. L'ensemble des enfants scolarisés à la maternelle Gros Caillou poursuivront leur scolarité à l'école Aveyron. Il ne s'agira plus de dispatcher les enfants entre 3 écoles, Cornier, Commandant Arnaud qui se trouvent sur le 4^{ème} et Aveyron qui est sur le 1^{er}.

Le présent rapport propose également une modification de la gestion des dérogations scolaires concernant la scolarisation des tout petits. Même s'il ne devrait pas y avoir de suppression de postes, en fait c'est ce que nous a annoncé le Premier Ministre hier, restons vigilantes, vigilants, quant à la suppression, du moins la baisse des effectifs, qui pourrait contraindre à fermer des classes.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable je vous informe que la prochaine rencontre « Bienvenue à la maternelle », rencontre à laquelle je tiens beaucoup, aura lieu le mardi 28 janvier à 18h. Cette rencontre s'adresse à l'ensemble des familles dont les enfants feront leur première rentrée

en septembre 2025. Cette rencontre sera suivie par des portes ouvertes des écoles maternelles permettant aux enfants et aux parents de se projeter.

Et donc je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame Berrached, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable, et si c'est bon pour vous Madame Berrached je vous redonne la parole pour la délibération sur l'apaisement des écoles.

- **Délibération** : 2025-39940-CMMA1-416 Adaptation du montant de l'opération n° 60023842 "Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès)" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

Fatima BERRACHED

Les espaces urbains doivent être conçus pour prendre en compte dans les meilleures conditions les piétons et cyclistes. L'utilisateur qu'il soit habitant, visiteur, parent d'élève, à pieds ou à vélo doit pouvoir cheminer confortablement sur des aménagements adaptés et dans des espaces sécurisés. La démarche "rue des Enfants" s'inscrit pleinement dans cette dynamique pour une Ville conçue par les enfants, pour les enfants, et à hauteur d'enfant.

Il peut s'agir d'interventions aux abords des écoles, des crèches, comme l'école Doisneau, l'école Victor Hugo. L'enveloppe accompagnement des apaisements permet de financer les travaux liés aux compétences propres de la Ville de Lyon tels que la végétalisation, l'éclairage urbain ou encore des interventions sur le bâti. Aujourd'hui il y a 56 sites d'interventions représentant 104 établissements et plus de 16 500 enfants directement bénéficiaires. Et les réalisations vont s'accroître en 2025 et 2026 avec un volume de réalisation qui avoisine les 20 sites dès 2025, représentant environ 40 établissements, écoles et crèches confondues.

La Ville a également étendu le champ d'intervention rue des Enfants aux abords des aires de jeux pour enfants, c'est pourquoi il est nécessaire d'abonder l'enveloppe de 3 600 euros supplémentaires afin de terminer le mandat.

Pour permettre la finalisation de ce projet je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Il fallait bien entendre 3,6 millions d'euros puisque ce sont vraiment des projets d'envergure et qui concernent toute la Ville de Lyon, et on peut s'en réjouir sur le 1^{er} arrondissement où nous allons avoir la continuité de cet aménagement rue aux Enfants devant l'école Doisneau avec une plantation participative le 28 janvier et je vais donner la parole à Mathilde Cortinovic pour nous

parler de ces différentes plantations participatives auxquels les enfants mais aussi les grands peuvent participer.

Mathilde CORTINOVIS

Où merci Madame la Maire. Effectivement j'en profite pour rebondir puisque ce mois de janvier est sous le signe des plantations participatives dans le 1^{er}. Déjà demain matin il y aura le nouveau verger place Chazette qui sera planté notamment avec les enfants de l'école Michel Servet.

Vous pouvez participer avec nous aux plantations qui auront lieu rue Prunelle le 22 janvier avec les équipes de la DBNV, donc du Département de la Biodiversité et de la Nature en Ville. Et donc effectivement il y aura aussi le 28 janvier la plantation devant l'école Doisneau aussi avec les enfants. Donc plein de beaux projets en perspective.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et on a encore une délibération portant sur, là plutôt éducation populaire/jeunesse sur les chantiers loisirs ou éducatifs à destination des jeunes.

Education populaire/Jeunesse

- **Délibération : 2025-39674-CMMA1-410 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2025 pour un montant de 31 700 euros**

Fatima BERRACHED

Alors le présent rapport concerne l'attribution de subventions dans le cadre de chantiers loisirs et éducatifs à destination des jeunes lyonnais rencontrant des difficultés.

Des chantiers loisirs à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans qui se déroulent durant les congés scolaires ou temps-libre, et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départs en vacances. Ces chantiers sont portés par des structures de quartier ou MJC ou centres sociaux.

Les chantiers éducatifs pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs de prévention et dont la compétence relève essentiellement des associations de prévention spécialisée. Un partenariat privilégié avec la Mission Locale de Lyon permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

Pour le 1^{er} arrondissement cela concerne l'association « Sauvegarde 69 » pour 2 actions :

- Un chantier vigilance, prévention et sécurité espaces publics pour un montant de 4 000 euros.
- Des chantiers éducatifs vers les chantiers de la solidarité 2025 pour un montant de 2 000 euros.

A noter aussi, toujours pour la « Sauvegarde 69 », une association dont nous apprécions l'engagement, une action sur le 2^{ème} arrondissement, JEPA (Jeunesse sur Espace Public Autrement), une subvention de 1 500 euros pour mener cette action.

Aussi, pour permettre à l'association de mener ces projets je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de soutenir cette action par un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et encore une délibération Madame Berrached sur le même sujet à peu près.

- **Délibération : 2025-39675-CMMA1-408 Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 14 294 100 euros aux MIC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MIC/Union Territorial des MIC – Approbation et autorisation de signature des conventions d'applications avec chacune des associations gestionnaires**

Fatima BERRACHED

Donc le présent rapport concerne l'attribution de subvention pour les 41 structures d'éducation populaire. Comme pour les structures de petite enfance évoquées précédemment les contraintes budgétaires liées au principe de prudence contraignent à verser 70 % de la subvention versée en 2024.

Ainsi pour les structures du 1^{er} arrondissement sont concernées :

- Le Centre social Quartier Vitalité
- L'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, site Grande Côte, pour son site du 4^{ème} arrondissement, Pernon
- Et l'association « Ka'Fête Ô Mômes » pour un montant de 155 168 euros

Je partage aussi un coup de cœur pour l'association « Coup de Pouce Relais » qui intervient sur le champ éducatif pour accompagner les enfants dans le développement de la parole. Il s'agira alors d'une subvention de 53 329 euros.

Le montant total concerné par cette délibération est de 14 294 100 euros. Je vous invite à donner un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Bien, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et nous avons bien noté que les élu.es siégeant dans les conseils d'administration ne prennent pas part au vote, et donc l'avis est unanime.

Nous en avons fini avec ces délibérations portant sur l'éducation populaire et la jeunesse et nous allons à présent aborder une délibération un petit peu technique mais que vous allez nous expliquer Madame Haddad-Grosjean, portant sur le logement.

Logement

- Délibération : 2025-36061-CMMA1-409 Avis de la Ville de Lyon sur le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID) – Approbation du Document des orientations d'attribution (DOA), de la convention d'application relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux

Malika HADDAD-GROSJEAN

Tout à fait, merci Madame la Maire.

Cher.es collègues, donc il s'agit d'un plan, enfin qu'on appelle le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logements (PPGID), plus un certain nombre de conventions, soit d'application, soit de partenariat à signer entre la Métropole, la Ville, les bailleurs sociaux, Action Logement, le CCAS, les Maison de la Métropole volontaires et des associations qui sont spécialisées, qui ont une expertise dont l'accompagnement à l'accès ou au maintien dans le logement abordable et social.

Donc ce Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs arrive à expiration et nous devons le renouveler pour les années 2025 et 2031, ça fait 6 ans. Alors très simplement, la Ville de Lyon qui était engagée sur le précédent Plan à mettre en place 10 guichets d'accueil des publics en demande de logement.

Donc un guichet d'accueil dans chaque arrondissement plus un guichet à la Mairie Centrale. Dans ces guichets il y a plusieurs niveaux, niveau 1, niveau 2. Le niveau 1, théoriquement, je dis bien théoriquement, s'occupe d'accueillir les demandeurs et d'enregistrer. Et au niveau 2 eh bien c'est aussi d'orienter. Le niveau 3 concerne les travailleurs sociaux et les associations expertes dans le domaine de l'accompagnement notamment les publics en difficulté.

Dans la réalité et pour parler uniquement de notre Mairie d'arrondissement du 1^{er}, bien sûr même si on est labélisé guichet accueil de niveau 1, nous faisons beaucoup plus que ça. Nous accueillons, nous enregistrons, nous orientons mais aussi nous accompagnons. Alors nous avons la chance d'avoir des agents dévoués et engagés dans l'accompagnement, dans la solidarité et au service des habitantes et des habitants, et particulièrement les demandeurs de logement social. Mais aussi tout un pôle d'accès aux droits pour les situations les plus complexes, je peux citer bien sûr l'association « Amely » qui intervient dans le cadre de la fracture numérique, le Défenseur des droits, un avocat conseil aussi qui accompagne les personnes, pas uniquement sur la question logement mais sur le reste des problématiques, une personne peut le rencontrer parce que les aléas de la vie peuvent faire que l'accès au logement dépend au rendu difficile pour d'autres raisons que le logement lui-même.

Voilà un peu techniquement en quoi consistent ces guichets d'accueil, en quoi consiste cette délibération. Donc il s'agira bien sûr de donner un avis favorable à cet engagement. Je voudrais juste rappeler que sur l'ensemble de la Ville de Lyon nous avons accueillis 6 000 demandeurs. La Métropole et la Ville de Lyon malgré les difficultés, la crise et le désengagement de l'Etat se sont investies et ont engagé un meilleur accueil. Alors il faut dire on a besoin de logement, on a besoin de produire plus de logement, et pourquoi on parle de l'accueil ? Mais l'accueil, l'orientation, est la première porte justement pour mieux orienter, mieux cibler et accompagner les personnes en difficultés, dans différents processus pour accéder au logement.

Mais pas que, parce que j'ai le plaisir aussi de vous annoncer qu'une expérimentation va avoir lieu, va débiter à partir du mois de février sur notre territoire. Quand je dis territoire c'est le 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissement. Ce sont des commissions qui ont été expérimentées dans le 8^{ème}, maintenant arrivent chez nous, c'est les commissions du maintien dans le logement. Alors il ne suffit pas d'y accéder mais encore faut-il pour certaines personnes se maintenir dans le logement. Ça peut être des difficultés sociales, ça peut être des difficultés d'inégalités, ça peut être aussi des difficultés de santé. Et à ce sujet eh bien nous avons aussi le bonheur d'être accompagnés par le Conseil local de santé mentale, dans le cadre de ces commissions.

Eh bien pour toutes ces raisons je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération, que ce soit en ce qui concerne ce Plan partenarial mais aussi les conventions afférentes.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et merci d'avoir souligné aussi cet enjeu de prévention des expulsions parce qu'avant de devoir résoudre des problèmes dramatiques de sans-abrisme, il faut mettre tout en œuvre pour prévenir des expulsions et notamment quand elles sont dues à des difficultés, comme vous le soulignez, de santé et de santé mentale, qui sont des problématiques très concrètes.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime du Conseil du 1^{er} et nous allons examiner des délibérations portant sur les sports. Donc je vais donner la parole à Sylvain Godinot et la première porte sur l'évolution du règlement intérieur de « Hé Hop ».

Sports

- Délibération : 2025-39258-CMMA1-405 Evolution du règlement intérieur Hé Hop

Sylvain GODINOT

Oui merci Madame la Maire. Donc pour cette première délibération c'est l'occasion pour moi de rappeler ce qu'est le dispositif « Hé Hop ».

Donc Hé Hop c'est le dispositif qui est issu de la fusion des deux dispositifs « Divertisport » et « Atelier de l'été » que met en place la Ville de Lyon, qui se tiennent pendant toutes les vacances scolaires sauf celle de Noël, donc 14 semaines d'ouvertures annuelle. Et ce sont en tout 12 000 semaines d'accueil proposées aux enfants réparties sur 10 sites dans tout le territoire de la Ville de Lyon. Donc pour le 1^{er} et le 4^{ème} arrondissement c'est le groupe scolaire Joseph Cornier du 4^{ème} qui est le lieu d'accueil de ce temps.

Pour l'année 2024 on peut souligner que ce sont 1 228 enfants qui ont été accueillis sur le groupe scolaire Joseph Cornier donc c'est un beau succès pour ce dispositif. Je vais vous épargner les modifications administratives qui sont assez techniques et je vous invite à voter favorablement pour ce nouveau règlement « Hé Hop ». Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Monsieur Godinot pour la délibération suivante sur les subventions des associations sportives.

- Délibération : 2025-39649-CMMA1-407 Attribution de subventions de fonctionnement de 2 376 293 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 – Approbation d'une convention d'application financière type et de conventions cadres

Sylvain GODINOT

Oui donc on est ici sur une délibération qu'on présente chaque année qui est les subventions de budget de fonctionnement pour les clubs sportifs intervenant dans tout le territoire de la Ville de Lyon.

Alors la spécificité qui est mise en avant dans cette délibération cette année, c'est tout à fait dommage mais c'est ainsi, les subventions de la Ville ne seront versées qu'à hauteur de 70% du montant annuel en raison de la contrainte budgétaire qui nous est imposée par l'Etat. Donc la Ville de Lyon par prudence et ne sachant pas exactement aujourd'hui ce qu'est cette contrainte budgétaire, n'engage que 70% du montant annuel de la subvention pour tous les clubs qui ont touchés une subvention de plus de 23 000 euros. Donc ce n'est bien sûr pas tous les clubs, ce sont les plus importants, mais c'est un point que je voulais souligner pour montrer dans quelle situation on se trouve aujourd'hui.

Alors sur le territoire du 1^{er} arrondissement nous avons 9 clubs qui vont être subventionnés cette année, pour l'année 2024-2025. Une baisse, la baisse de subvention pour Lyon Sport Métropole comme convenu l'an dernier avec ce club, puisque le club rejoint la règle de calcul des clubs omnisport donc il était sur-financé par rapport à la règle générale. Quatre hausses pour des clubs locaux :

- Le « Cercle des Chefs d'Atelier », « Renouveau Boxe Croix-Rousse », l'agence « des Pentes Sportives Culturelles » et « Élan Gymnique de Lyon » pour un montant de 6 000 euros de hausse
- Et puis 4 clubs qui ont un maintien de leur budget donc « Wado Club », « L'Aïkido Club », « Génération roller » et le « Cro Basket ».

Donc ça fait un total de 97 000 euros qui est ainsi engagé par la Ville de Lyon. Je voudrais me réjouir de la poursuite du travail de rééquilibrage que mène la Direction des Sports depuis plusieurs années avec des critères qui sont beaucoup plus transparents qu'ils ne l'étaient auparavant et qui permettent aux clubs de comprendre sur quoi la Ville de Lyon les attend particulièrement. Donc je vous rappelle les critères de la politique sportive, c'est une ouverture à tous les publics, une égalité, une inclusion renforcée et puis un critère de meilleure prise en compte de la transition écologique.

Donc je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Monsieur Godinot pour d'autres subventions sportives.

- Délibération : 2025-40071-CMMA1-401 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 44^{ème} édition de l'évènement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2025

Sylvain GODINOT

Oui je vais aller vite pour les 3 rapports suivants. On a 3 subventions pour des événements sportifs qui se passent sur le territoire du 1^{er} arrondissement.

Donc le premier rapport c'est l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association « Thalassa Lyon Plongée » pour organiser la 44^{ème} édition de la Traversée de Lyon en nage avec palmes ce 19 janvier 2025. Donc je leur souhaite tout mon courage parce que la température va être plus que fraîche cette année, et je vous invite bien sûr à voter favorablement ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, peut-être qu'ils devront casser la glace pour aller nager. Eh bien pour les encourager je vous invite à voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et je vous redonne la parole Monsieur Godinot.

- Délibération : 2025-40069-CMMA1-403 Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 16^{ème} édition de "Lyon Urban Trail" du 29 au 30 mars 2025

Sylvain GODINOT

Oui, eh bien il faudra aussi du courage aux participants de l'autre évènement puisqu'il s'agit du « Lyon Ultra Run », 16^{ème} édition du Lyon Urban Trail donc qui aura lieu du 29 au 30 mars 2025 et c'est un montant de 16 000 euros qui vous est proposé et que je vous invite à voter.

Yasmine BOUAGGA

Effectivement avec des dénivelés assez conséquents grâce à nos belles collines. Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et nous avons un peu de temps pour nous entraîner, en revanche l'autre évènement est bien plus proche et je vous redonne la parole.

- Délibération : 2025-40070-CMMA1-404 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation de la 8^{ème} édition de l'évènement "Lugd'O Night" le 18 janvier 2025

Sylvain GODINOT

Tout à fait. Donc cette fois-ci c'est pour les noctambules, c'est la course d'orientation du Rhône et de la Métropole de Lyon qui aura lieu le 18 janvier 2025. Ça s'appelle le « Lugd'O Night » et c'est un montant de 1 000 euros qui vous est proposé d'attribuer à l'association « Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et de la Métropole de Lyon ».

Yasmine BOUAGGA

Donc il s'agit de s'orienter dans le noir, je vous propose de donner un avis favorable pour soutenir cet évènement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable. Nous allons passer à présent à des délibérations portant sur le domaine de la culture et je vais donner la parole à Yves Benitah pour nous les présenter.

Culture

- **Délibération : 2025-39817-CMMA1-414 Attribution de subventions de fonctionnement à 15 institutions culturelles pour un montant de 3 429 140 euros – Exercice 2025 – Approbation de conventions-cadre et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres**

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Si vous me le permettez je vous présenterai les 3 premières d'affilée. Ce sont des attributions de subventions récurrentes.

Donc la première c'est l'attribution de subvention de fonctionnement à 15 institutions culturelles pour un montant de 3 429 140 euros, exercice 2025 et approbation de conventions cadre, d'une convention d'application financière type aux conventions cadre. Juste un petit préambule hein, vous l'avez tous évoqué, mais je vais vous lire le petit texte officiel que nous retrouvons dans le rapport.

Il s'agit donc : « La contrainte budgétaire susceptible d'être imposée par l'Etat à la Ville de Lyon dans le cadre des discussions nationales en cours sur la loi de Finance, nécessite d'appliquer un principe de prudence sans fragiliser les modèles associatifs. Par conséquent le vote du budget primitif intervenant cette année lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025, il apparaît nécessaire d'inscrire d'ores et déjà le vote d'une avance de subvention, étant entendu que ces avances ne peuvent excéder 70% de la subvention globale de fonctionnement versée l'année précédente. De fait nous proposons que le soutien accordé aux structures ci-dessous soit à la hauteur de 70% du montant des subventions versées en 2024, exception faite de la subvention allouée à SAS Transmission. En effet, la délégation de service public qui lie la Ville à la SAS Transmission, prenant fin le 30 juin 2025, le montant de la subvention s'élève à 50% du montant alloué en 2024. »

Je voudrais faire un petit aparté sur ce dernier point puisque SAS Transmission sont les opérateurs du Transbordeur, la célèbre salle de musiques actuelles, qui a été donnée en gestion à la Métropole de Lyon. Pas la Ville de Lyon, à la Métropole de Lyon, considérant qu'effectivement c'était un équipement qui rayonnait largement sur le territoire métropolitain et qui était aussi assez complexe. Effectivement en étant propriété de la Ville de Lyon sur un terrain Villeurbannais, voilà, effectivement on rectifie un petit peu par rapport à ça.

Les 15 institutions on les connaît toutes, donc il s'agit de :

- L'association des Nouvelles Subsistances, pour les SUBS
- Le théâtre Nouvelle Génération
- Le théâtre de la Croix-Rousse
- Le théâtre de Guignol
- L'association le Ciel ou Nouvelle Scène Découverte
- Le théâtre du Point du Jour

- L'association Lyon Trinité Musique qui est maintenant dirigée par le Concert de l'Hostel Dieu qui est un nouveau lieu de diffusion de musique plutôt baroque et ancienne
- L'association du Marché Gare qui fait partie du réseau SMAC
- Le Périscope
- L'association Arty Farty qui organise notamment les Nuits sonores
- La SAS Transmission donc le Transbordeur
- La gestion de la Villa Gilet
- La CinéFabrique
- Le Musée Tony Garnier
- Et Soirie Vivante

Donc évidemment je vous propose, on va voter peut être, comme vous voulez.

Yasmine BOUAGGA

Où, est ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, je vous redonne la parole pour la suivante.

- **Délibération : 2025-39818-CMMA1-412 Attribution de subventions de fonctionnement à 3 institutions culturelles pour un montant de 6 167 000 euros – Exercice 2025 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres**

Yves BENITAH

Très bien, là aussi il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 3 institutions culturelles, là pour un montant assez important de 6 167 000 euros.

Il s'agit de 3 institutions plus qu'importante puisqu'il s'agit de la Maison de la Danse, l'Opéra National de Lyon et l'Institut Lumière.

Et donc évidemment je vous demande un avis favorable sur ces 3 institutions et ces subventions qui sont importantes pour pouvoir financer les productions, payer le personnel, etc...

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- Délibération : 2025-40067-CMMA1-411 Attribution d'une subvention de 140 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival "Quai du polar" du 4 au 6 avril 2025 – Approbation d'une convention cadre

Yves BENITAH

Là aussi il s'agit d'une avance de 70%, donc là en l'occurrence à un événement.

L'attribution d'une subvention de 140 000 euros à l'association Quai du Polar pour l'organisation de la 21^{ème} édition du Festival Quai du Polar du 4 au 6 avril 2025. Evènement maintenant incontournable que je n'ai pas besoin de vous présenter et qui s'est installé depuis de nombreuses années dans notre Ville et qui permet au public lyonnais de rencontrer des auteurs de romans policiers dans des conditions formidables.

Donc évidemment je vous demande d'approuver ce rapport, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable et bien sûr on attend la célèbre enquête annuelle de Quai du Polar.

- Délibération : 2025-39614-CMMA1-413 Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel – Année 2025

Yves BENITAH

C'est ça, ils passeront par le 1^{er}. Voilà, et la dernière délibération il s'agit d'adhésions et de cotisations à des associations de divers organismes œuvrant dans le secteur culturel pour l'année 2025.

Vous savez qu'un certain nombre de structure culturelle, la Ville adhère à un certain nombre d'institutions, à des associations qui rendent un certain nombre de services. Et donc là cette année de nouvelles adhésions ont été proposées. Donc pour :

- Le Musée d'Art Contemporain, d'adhérer à l'association « InterSTICES », Structure Territoires d'Innovation Culture et Santé en Auvergne Rhône-Alpes
- Pour le Musée Gadagne pour au « Club de la Presse »
- Pour la bibliothèque municipale de Lyon au Réseau Français des Fablabs (RFFLabs) et à la Communauté des Acteurs Planno (CAPlanno)
- Pour la Direction des Evénements et de l'Animation d'adhérer à l'association « Les Augures »
- Et la Direction des Affaires Culturelles - Mission Mécénat au « Rotary Club de Lyon »
- Et pour le Théâtre des Célestins au Réseau de l'événementiel éco-responsable dans les secteurs de la culture, du sport et de l'événementiel d'affaires (REER)

Voilà merci, évidemment vous donnerez un avis favorable pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ces adhésions ? S'il n'y en a pas je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et nous en avons fini avec l'examen de notre ordre du jour.

Je vais juste faire quelques petits rappels et informations diverses. Donc Madame Cortinovic vous a rappelé les dates des plantations participatives auxquelles vous pouvez vous joindre.

Je vous invite également à participer à deux concertations qui sont ouvertes. L'une sur les futurs escaliers peints, vous savez que les escaliers peints sont devenus vraiment une identité du 1^{er} arrondissement et participent aussi assez fortement à encourager la marche dans cet arrondissement escarpé. Et donc il est proposé au vote des habitantes et des habitants de choisir les prochains escaliers qui seront peints donc je vous invite à participer. Nous avons déjà une forte participation avec 2 sites qui sont un peu au coude-à-coude.

Une autre concertation en cours porte sur la dénomination de la rue aux Enfants devant l'école Doisneau. Donc le réaménagement a fait qu'un bout de rue, actuellement, qui est séparé du reste et pour lequel on propose donner une dénomination féminine, donc dans le cadre de notre travail de féminisation des noms de rues, de rééquilibrage de la place des femmes dans l'espace public. Et nous souhaitons donner un peu une orientation qui serait en lien avec la musique puisque c'est une école qui a un partenariat privilégié avec le Conservatoire. Alors ce n'est pas censé être une contrainte mais plutôt voilà une suggestion d'inspiration qui peut recourir à toutes les époques pour des femmes qui seraient compositrices, musiciennes, chanteuses, etc... Et donc envoyez-nous vos propositions.

J'ai mentionné tout à l'heure « les rencontres en convivence » qui auront lieu la semaine prochaine à la Mairie du 1^{er} arrondissement, nous avons un agenda événementiel qui est assez chargé avec également la venue de Salomé Saqué le 23 janvier. Et le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 12 mars, et je vous souhaite une bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Signature du secrétaire de séance :



Noë Fraissart

